



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

budget : services du Trésor

Question écrite n° 26779

Texte de la question

M. François Sauvadet appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les projets de restructuration du réseau du Trésor public en Côte-d'Or ainsi que sur la redéfinition de leurs missions. De nombreuses restructurations ont déjà eu lieu et d'autres sont en préparation. Certaines trésoreries ont été supprimées, d'autres ont fusionné... La fermeture des petites trésoreries rurales est contraire à la volonté de mettre en place par le Gouvernement un service public de proximité et de qualité. En effet, la qualité des prestations offertes en matière de conseil et d'assistance dépend de la proximité offerte par le trésorier et aussi de la disponibilité de ce dernier, ce qui nécessite l'obtention de moyens en personnels, en formation, pour exercer efficacement sa mission auprès des collectivités. De même, les usagers ont besoin d'interlocuteurs proches d'eux, capables de traiter entièrement leur dossier et cette remise en cause du réseau du Trésor public de proximité s'oppose à la satisfaction des besoins et à la qualité du service attendu par les élus et les usagers. Il lui demande de lui indiquer les projets de restructuration en cours et les mesures que le Gouvernement entend prendre pour maintenir les missions de service public de ces établissements en milieu rural.

Texte de la réponse

Dans le cadre du projet ministériel de réforme de « Bercy en mouvement », une démarche visant à adapter les modes de présence du Trésor public aux attentes de ses partenaires a été engagée. Les réflexions qui sont actuellement conduites sur la réorganisation du réseau, notamment dans le département de la Côte-d'Or, ont pour but d'offrir une organisation qui améliore la qualité du service rendu, tout en s'adaptant aux réalités géographiques, économiques et humaines. Cette qualité de service s'exprime à travers des engagements de service vis-à-vis des élus et des usagers, formalisés dans une charte de service qui conforte la présence et le rôle du Trésor public dans la vie locale en déclinant les prestations offertes aux usagers et aux collectivités locales. Le Trésor public cherche en effet à concilier au mieux l'objectif d'accessibilité du service public et la contrainte d'un emploi optimal des ressources en personnel. Ainsi, le regroupement des activités sur une trésorerie plus importante permet d'optimiser le fonctionnement des services en constituant une entité dotée d'équipes renforcées où le comptable et ses collaborateurs sont plus disponibles pour les usagers comme pour les élus. D'autre part, des permanences peuvent être organisées selon une périodicité adaptée aux attentes des partenaires du Trésor public afin de préserver la proximité et l'accessibilité des services du Trésor public. Les opérations de restructuration, qui s'appuient sur une démarche « qualité-usagers », sont conduites de manière déconcentrée, en concertation avec les élus locaux pour que chaque projet de restructuration aboutisse au dispositif le mieux adapté à la situation locale.

Données clés

Auteur : [M. François Sauvadet](#)

Circonscription : Côte-d'Or (4^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26779

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 20 octobre 2003, page 7946

Réponse publiée le : 22 décembre 2003, page 9848